

Protocole sanitaire dans le contexte COVID 19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021
(Règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage assouplies)
(à compter du 1/09/20 et jusqu'à nouvel ordre)

	Elèves
Entrées et sorties	<p>Collège - lycées – IFCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les élèves doivent obligatoirement arriver masqués</u> (prévoir au moins 3 masques avec pochettes de protection) • Horaires : en fonction des emplois du temps • Entrées et sorties collégiens : portail principal • Entrées (8h et 13h30) et sorties pour les lycées et l'IFCA : par le portail chapelle (<i>donnant sur le plateau lycées</i>). Les lycéens continuent sur le plateau. Les étudiants et les apprentis descendent vers la cour d'honneur et montent en classe par l'escalier situé sous le passage du bâtiment administratif. • Eviter les attroupements, faire respecter les distances physiques dans la mesure du possible
Gestes barrières à l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de gel hydroalcoolique à l'entrée des élèves par les personnels d'éducation
	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves attendent obligatoirement leurs enseignants à l'extérieur des locaux.

<p>Salles de classe</p>	<p>Rentrées de 8h et 13h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professeurs accueillent les élèves pour l'entrée en classe au seuil de chaque bâtiment : • Salles D : cour collègue • Salles L : devant le parvis de la chapelle. Le professeur conduit ses élèves en classe en passant par la porte côté chapelle • Salles A-B-C : devant l'entrée du bâtiment de Magondeaux (côté plateau pour les lycées et IFCA / côté cour collègue pour le collègue) • Salles E-H : dans la cour chapelle • Salles J : dans la cour « statue St Joseph » • Salles « sup » : directement en salles. • Les élèves se placeront sur le repère de leur salle en attendant leur professeur. • A l'entrée en classe à 8h, chaque élève pourra désinfecter sa table avec le matériel proposé par le professeur. • Les BVS sont à nouveau accessibles aux élèves dans le respect de la distanciation physique.
<p>Utilisation du matériel scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de matériel partagé par plusieurs élèves doit être limitée dans la mesure du possible.
<p>Récréations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie en récréation : Les élèves sont conduits jusqu'à la sortie du bâtiment par leur professeur. • Récréations : Elles se tiendront obligatoirement dans les espaces extérieurs habituels ; les élèves peuvent utiliser les bancs et les tables. Les jeux collectifs sont à nouveau autorisés (jeux de ballon, ping-pong) On peut simplement recommander aux élèves de rester dans leur bulle de contact (leur groupe classe) • Avant et après le passage aux toilettes, le lavage des mains est obligatoire • Fin de récréation : les collégiens et lycéens attendent leur professeur dans la cour (même protocole que pour les rentrées de 8h et de 13h30)
<p>Temps du 12h-13h30</p>	<p>SELF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves se désinfecteront les mains avant de prendre leur plateau. • Ils conserveront leur masque jusqu'à être assis à table. Dans la mesure du possible les tables seront organisées par bulle de contact soit des élèves d'une même classe. • Le masque sera lors retiré et mis dans une pochette • En fin de repas, ce masque sera remis pour se rendre à la dépose des plateaux et jusqu'à la sortie du bâtiment.

	<ul style="list-style-type: none"> Le masque sera changé après la désinfection des mains. <p>CAFETERIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les lycéens pourront consommer soit à l'intérieur soit dans l'espace « lycéens préau »
Aide aux devoirs/ Etudes du soir / Etudes encadrées	<ul style="list-style-type: none"> Ces dispositifs seront accessibles aux élèves. Il est recommandé de procéder à un lavage des mains avant l'entrée dans la salle dédiée
Internat	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque reste obligatoire sauf dans les chambres attribuées. Les masques pourront être changés après la douche. L'aération des chambres sera assurée très régulièrement et du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée des bâtiments internat. Les dispositions retenues pour l'externat s'appliquent pour l'internat. Les élèves qui réintègrent l'internat après une sortie doivent se laver les mains (ou désinfection) Les masques en tissu lavables pourront être lavés et séchés dans l'établissement uniquement s'ils sont marqués au nom de l'élève. Le goûter se fera sans masque sur l'esplanade « foyer » pour les collégiens ; à l'espace « préau-lycées » pour les lycéens et les apprentis ; toujours en respectant la distanciation.
Présence d'un tiers dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Les familles doivent systématiquement se présenter à l'accueil auprès du personnel d'accueil afin d'être inscrits sur le registre des entrées et pour vérifier que ces derniers portent un masque et réaliser une désinfection des mains.
Activités extra muros	<ul style="list-style-type: none"> Elles peuvent avoir lieu en appliquant les règles de distanciation physique et les protocoles.
Activités de groupe (réunion)	<ul style="list-style-type: none"> Dans le respect du protocole sanitaire.
Préconisations et points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains Seuls les enfants dont l'entourage ne présente aucun symptôme de la COVID 19 seront autorisés à venir en cours. Il est demandé aux familles de vérifier la température des enfants chaque matin et celle-ci pourra être à nouveau vérifiée par l'infirmière scolaire Le port « correct » du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement (prévoir au moins 3 masques avec pochettes de protection par jour). Il est conseillé de venir avec un flacon de gel hydroalcoolique personnel. Le manque de respect des règles sanitaires pourra entraîner un renvoi temporaire de l'établissement.

Procédure de gestion d'un cas suspect	<ul style="list-style-type: none"> • Il sera immédiatement dirigé vers l'infirmier ; une pièce dédiée permettra sa surveillance dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale. L'infirmière engage alors le protocole obligatoire en vigueur.
Stage – PFMP-Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Déroulement normal selon les règles sanitaires du secteur d'accueil (entreprise)
Examens	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les consignes rectorales
Cours de Pratiques Professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Ils auront lieu selon les consignes de la filière professionnelle concernée
Situations particulières d'enseignement (EPS-Chorale-Travaux Pratiques...)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les protocoles rectoraux. • EPS <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professeurs organisent des activités où la distanciation est possible ○ Echange de matériel est autorisé. ○ Accès aux vestiaires avec port du masque. • Education musicale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les élèves n'utiliseront pas les instruments. L'activité « Chant » sera proposée en respectant la distanciation • Sciences expérimentales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de prêt ou d'échange de blouse.

Ce protocole s'applique dans des conditions sanitaires ne justifiant pas de restrictions des capacités d'accueil des collèges et lycées.

En revanche, dans le cas d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire, deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse 1 : si des règles sanitaires plus strictes, entraînant une réduction des capacités d'accueil, notamment du fait des règles de distanciation, étaient appliquées en cas de circulation active du virus.

Hypothèse 2 : en cas de circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

Par conséquent, un plan de continuité pédagogique serait mis en œuvre si les conditions sanitaires l'exigeaient selon les directives gouvernementales, rectorales, préfectorales.

La Direction